



**ARRETE MUNICIPAL**

**N°2026/071/A du 08/07/2026**

**Permis de stationnement d'un  
camion de déménagement le  
23/07/2026 – 5 Grand' Rue**

**Le Maire de BASSE-HAM,**

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-3,

-VU le Code de la route,

-VU le Code de la voirie routière,

-VU la demande d'autorisation en date du 3 juillet 2026 présentée par la société AACTION DEM sise 277 rue Victor Rimmel 57240 KNUTANGE, pour le stationnement d'un camion de déménagement (12 m de long et 2,50 m de large : 19 tonnes) devant le 5 Grand'Rue, le jeudi 23 juillet 2026,

**ARRETE :**

Article 1 : La société AACTION DEM est autorisée à stationner un camion de déménagement (12 m de long et 2,50 m de large : 19 tonnes) devant le 5 Grand'Rue, le jeudi 23 juillet 2026.

Article 2 : Le stationnement devant le 5 Grand'Rue sera réservé au camion de déménagement et le stationnement sera interdit à tout autre véhicule ce même jour.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers. Il veillera également à maintenir la voie publique en état de propreté.

Destinataires : Mme le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Responsable des services techniques municipaux et la société AACTION DEM.

Date de mise en ligne : 09/07/2026

Date de notification : 09/07/2026



Le Maire,

Bernard VEINNANT